

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS437

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À la seconde phrase de l'alinéa 24, après la première occurrence du mot :

« syndicales »,

insérer les mots :

« de salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel